

Conseil municipal de Lentillac du Causse du 20 mars 2026

PROCES VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 20 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars à vingt heures et trente-cinq minutes, les conseillers municipaux de la commune de Lentillac du Causse se sont réunis en session ordinaire.

Date de convocation : 16/03/2026

Présents : Françoise LAPERGUE en qualité de Maire sortant – Aurélie POUJADE, Christian ROUQUIE, Laëtitia FLEURY, Jean-Louis DELPECH, Magali GOUAULT, Carine NEVEU, Christian LABORDE, Laëtitia FRANCAERT, Domenico DE PAOLIS, Eva DELPRAT

Absent excusé : M. Julien CASANOVAS a donné pouvoir à Mme Aurélie POUJADE

Mme Françoise LAPERGUE présidente a ouvert la séance à 20h35 et a déclaré les membres du conseil municipal installés dans leurs fonctions.

Délibération 2026/16 :

Désignation secrétaire de séance

Le conseil municipal, à l'unanimité, nomme Mme Laëtitia FRANCAERT, secrétaire de séance.

Désignation des assesseurs :

Le conseil municipal a désigné deux assesseurs : M. Christian LABORDE et Mme Magali GOUAULT

Election du maire (cf. Procès-verbal de l'élection du maire et des adjoints) :

Mme Eva DELPRAT, doyenne d'âge, prend la présidence et fait appel à candidature pour le poste de maire.

Mme Aurélie POUJADE est candidate au poste de maire.

Il est procédé au vote, à bulletin secret.

11 voix POUR. Mme Aurélie POUJADE est élue Maire, à l'unanimité.

Délibération 2026/17 :

Détermination du nombre d'adjoints

Le maire rappelle qu'en application des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil.

Ce pourcentage donne pour la commune de Lentillac-du-Causse un effectif maximum de trois adjoints.

Il rappelle qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de deux adjoints. Il est proposé la création de trois postes d'adjoints.

Il est précisé que la liste doit être composée alternativement d'un candidat de chaque sexe

Vu le code général des collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, la création de trois postes d'adjoints au maire.

Conseil municipal de Lentillac du Causse du 20 mars 2026

Election des adjoints (cf. Procès-verbal de l'élection du maire et des adjoints) :

Une liste de trois adjoints est proposée :

1^{er} adjoint : M. Christian ROUQUIE,

2^{ème} adjointe : Mme Magali GOUAULT,

3^{ème} adjoint : M. Jean-Louis DELPECH.

Il est procédé au vote, à bulletin secret.

11 voix POUR, les trois adjoints sont élus à l'unanimité.

Lecture de la charte des élus (cf. Procès-verbal joint) :

Madame le Maire fait lecture de la charte des élus mentionnée à l'article L. 1111-12 du code général des collectivités locales et dont les dispositions figurent aux articles L. 1111-13 et L. 1111-14 du même code.

Un exemplaire papier de cette charte est remis à chaque conseiller municipal.

Délibération 2026/18 :

Fixation des indemnités de fonction des élus

Le maire donne connaissance au conseil municipal des dispositions relatives au calcul des indemnités de fonction et propose de fixer le taux maximal de 10,89 % soit une indemnité de 447,64€ brute pour chacun des trois adjoints.

Le conseil municipal vote à l'unanimité le taux de 10,89 % pour chacun des trois adjoints, à compter du 20 mars 2026.

L'indemnité du maire est fixée au taux maximum qui lui revient de droit et sans débat.

Délibération 2026/19 :

Délégation du conseil municipal au maire

Madame Le Maire expose que les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (article L 2122-22) permettent au Conseil municipal de déléguer au Maire un certain nombre de ses compétences.

Dans un souci de favoriser une bonne administration de la commune et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, pour la durée du présent mandat, de confier au Maire les délégations suivantes :

1. De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
2. De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
3. D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité ces 3 délégations.

Délégation aux adjoints : (arrêté)

M. Christian ROUQUIE (1^{er} adjoint) : Suivi des travaux, entretien bâtiments, appel d'offres

Mme Magali GOUAULT (2^{ème} adjointe) : Urbanisme et environnement

Conseil municipal de Lentillac du Causse du 20 mars 2026

M. Jean-Louis DELPECH (3^{ème} adjoint) : Voirie

Délibération 2026/20 :

Distribution délégations aux conseillers

CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

Mme Aurélie POUJADE : titulaire

M. Christian ROUQUIE : suppléant

Les commissions à la Communauté de Communes du Causse de Labastide-Murat seront votées lors d'un prochain conseil.

CORRESPONDANT DEFENSE :

M. Jean Louis DELPECH

Toutes les autres délégations seront votées lors d'un prochain conseil.

Informations diverses :

Lecture du message du Major Commandant de la communauté de brigade de St Gély-Vers/Limogne en Quercy. Madame le Maire rappelle l'invitation du mercredi 8 avril 2026 à 11h à la brigade de St Gély-Vers pour la visite annuelle du commandement.

Réunion suivi des travaux au cimetière : mardi 24 mars à 14h30.

La secrétaire de mairie titulaire qui était en poste a demandé une mutation, une remplaçante est actuellement en poste jusqu'au 30 avril 2026.

Une personne est retenue mais ne peut débiter qu'au 1^{er} août 2026 pour un contrat permanent d'une durée hebdomadaire de 9h en tant qu'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe ainsi qu'un contrat d'agent technique pour une durée hebdomadaire de 2h pour effectuer du ménage.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h48

Le Maire

Aurélien POUJADE



Le secrétaire de séance

Laëtitia FRANCART

A large, stylized handwritten signature in blue ink, corresponding to the name Laëtitia FRANCART.

